



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS**  
**du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE**  
**AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

**DELIBERATION**  
**N° 1**  
**du 15 Février 2022**  
(Approbation du PV du  
CS du 16/11/2021)

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze février à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

**DATE de la**  
**CONVOCAION**  
Le 24 janvier 2022

PRÉFECTURE DU LOIRET

28 FEV. 2022

COURRIER 1

**NOMBRE de**  
**DELEGUES**  
**en EXERCICE**

9

**NOMBRE de**  
**PRESENTS**

9

**NOMBRE de**  
**VOTANTS**

9

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la Ferté Saint Aubin,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

**ASSISTAIENT :**

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

**ABSENTS EXCUSES :**

- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret.

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE :**

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 novembre 2021 sans observations.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

**Le Président du SMAEDAOL,**



**Hervé GAURAT,**



**COMITE SYNDICAL**

**Du 16 Novembre 2021**



**PROCES VERBAL**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret s'est réuni le 16 novembre 2021 à 14H30 à l'aéroport Orléans Loire-Valley

**Étaient présents :**

Messieurs GABELLE, GAURAT, LEVY, MARTIN, MEYER, MILLIAT, TEBIBEL,  
Madame GALZIN.

**Était excusé :**

Monsieur NEVO.

**Assistaient également à la réunion :**

Messieurs DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames EUGENE et JOUDIYOU.

\*\*\*\*\*

**Séance n°1**

**Rapport n°1 : Election du Président et des trois Vice-Présidents composant le bureau**

**Election du Président**

Sous la présidence à Monsieur Jean-Philippe MEYER, doyen d'âge, la séance est ouverte par le premier rapport figurant à l'ordre du jour de la première séance, relatif à l'élection du Président du SMAEDAOL.

Monsieur Hervé GAURAT se porte candidat. Aucune autre candidature n'est formulée.

Les résultats sont les suivants:

- Votants : 8
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité requise : 5

Monsieur Hervé GAURAT obtient 8 voix

Monsieur Hervé GAURAT est élu Président et remercie le Comité syndical pour la confiance qui lui est accordée.

### **Election des trois Vice-Présidents composant le bureau**

Monsieur Hervé GAURAT soumet les candidatures de Monsieur Arnauld MARTIN, Madame Florence GALZIN et Monsieur Pascal TEBIBEL pour les postes de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Vice-Présidents. Aucune autre candidature n'est formulée pour chacun des deux trois postes.

Monsieur le Président procède à l'ouverture du scrutin pour l'élection des deux Vice-Présidents composant le Bureau.

- Votants : 8
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité requise : 5

Les résultats sont les suivants :

1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Arnauld MARTIN obtient 8 voix

2<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Florence GALZIN obtient 8 voix

3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Pascal TEBIBEL obtient 8 voix

### **Rapport n°2 : Désignation des membres appelés à siéger au sein de commissions ou organismes**

#### Commission d'appel d'offres :

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaires : Messieurs Arnauld MARTIN et Gérard MALBO
- Suppléants : Madame Florence GALZIN et Monsieur Jean-Pierre GABELLE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Désignation des représentants à la Commission Consultative de l'Environnement

Les représentants proposés sont les suivants :

- Titulaire : Monsieur Arnauld MARTIN
- Suppléant : Monsieur Christian BRAUX

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

#### Désignation des représentants du SMAEDAOL à l'Union des Aéroports Français

Il est proposé de reconduire les désignations suivantes :

- Titulaire : Monsieur Jean-François VASSAL
- Suppléant : Monsieur Luc MILLIAT

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

#### Désignation des représentants à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS

Il est proposé de reconduire les désignations suivantes :

- Titulaire : Monsieur Hervé GAURAT
- Suppléant : Monsieur Jean François VASSAL

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

### **Rapport n°3 : Délégation du Président en matière de marchés, accords-cadres et avenants**

Il est proposé de donner délégation à Monsieur le Président du Syndicat Mixte, pour la durée du mandat, à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres relevant des différentes procédures et marchés relevant de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et son décret d'application n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relative au code de la commande publique entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Un compte rendu de l'exercice de cette délégation sera présenté régulièrement au Comité syndical.  
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## Séance n°2

### Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical 23 mars 2021.

Monsieur Jean-François VASSAL rappelle que lors du dernier comité Syndical un litige avec SFR avait été évoqué, il informe les membres que ce litige est résolu et clôturé.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 23 mars 2021.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

### Rapport n°2 : Tarifs des taxes et redevances applicables en 2022

Depuis, chaque année, il est proposé une évolution des tarifs prenant en compte le niveau de l'inflation, soit + 1,2% pour 2022.

Monsieur Jean-François VASSAL présente ensuite plusieurs points particuliers de cette tarification :  
Par ailleurs il vous est proposé des ajustements significatifs sur des lignes tarifaires qui nécessitaient d'être revues à la hausse, principalement dû à la nécessité d'augmenter la qualité de service demandée par nos clients et l'autorité de surveillance, ce qui nécessite des formations et contrôle des personnels et installations qui sont de par les exigences essentielles, mais très coûteuses pour le gestionnaire.  
Cette augmentation a comme objectif d'atténuer le coût des charges du SMAEDAOL dû à l'augmentation des coûts de l'Energie et par répercussion les augmentations de prix de nos fournisseurs sans trop pénaliser l'utilisateur.

La nouvelle tarification proposée tient compte des ajustements suivants :

- La tarification du bar est adaptée pour faciliter le rendu de monnaie.
- Une ligne tarifaire a été dissociée en deux parties, certains clients avaient une lecture différente de cette ligne d'où la nécessité de bien séparer les deux services
  - ✚ Assistance sol : tractage aéronef, avitaillement
  - ✚ Assistance avitaillement
- Une ligne tarifaire a été supprimée (heure supplémentaire pour la dépollution)
- Certaines lignes tarifaires ne correspondant pas à la réalité du marché et du service rendu, il vous est proposé d'opérer un rééquilibrage des tarifs :
  - ✚ Taxe atterrissage : de 6T à 40 T,
  - ✚ Balisage par heure : coût d'entretien plus important avec une surveillance particulière,, le coût de l'énergie représente une part importante lors de l'allumage du balisage,
  - ✚ Stationnement (à partir de la 2ème heure) : de 1,5 T à 6 T, de 6 T à plus de 40 T
  - ✚ Dégivrage-antigivrage : produit antigivrant et dégivrant (au litre)
  - ✚ Divers :
    - Dépollution/nettoyage
- De nouvelles lignes tarifaires sont proposées pour répondre aux différentes requêtes de nos clients:
  - ✚ Limitation activité aéroportuaire :
    - À la journée
    - À la demi-journée
    - Heure supplémentaire
- Suite à l'arrivée de matériel d'assistance venu compléter l'offre de service aéroportuaire, des lignes doivent être créées :
  - ✚ Divers
    - Escalier passagers
    - Tapis bagages

### Frais divers :

- Frais de facturation.
- Etude de sécurité une nouvelle exigence essentielle qui nécessite un travail administratif supplémentaire.
- Déclenchement intempestif d'alarme non déclaré au numéro d'urgence dans les quinze minutes (forfait 20h-08h), certains usagers déclenchaient le système d'alarme sans prendre de précaution et sans prévenir l'agent de permanence, ce tarif se veut dissuasif.

Monsieur Luc MILLIAT suggère d'établir une courbe comparative des tarifs avec les aéroports voisins. Monsieur Jean-François VASSAL pense que cela pourrait être réalisé avec un type d'avion, puisque chaque aéroport possède une tarification différente et parfois très complexe.

Monsieur LEVY demande si les augmentations prévues peuvent avoir un impact sur l'attractivité de l'Aéroport.

Monsieur VASSAL explique que la proposition d'augmentation des tarifs concerne les avions supérieurs à 6T, ce qui représente l'essentiel des avions basés sur le site, si on avait touché aux tarifs des avions inférieurs à 6T, une commission consultative économique aurait été organisée, puisque cela impacterait directement les usagers de l'Aéroport.

Monsieur Jean-François VASSAL précise qu'avec ces augmentations, on se rapproche de nos collègues.

Monsieur Jean-François VASSAL évoque des remarques qu'il a reçu de certains riverains de Saint de l'Hôtel, en précisant qu'il a répondu à chaque demande écrite qu'il a reçu. Plusieurs facteurs ont amené des nuisances plus importantes sur une certaine période : le sens du vent, fermeture d'un aéroport : avions déroutés, beaucoup d'avions d'affaires, et un trafic plus important venant de Toussus-le-Noble. Mais depuis quelques semaines, ce phénomène est maîtrisé, chaque fois que cela est possible le tour de piste des aéronefs se fait alternativement au sud et au nord, objectif : éviter les zones urbanisées.

Monsieur Arnauld MARTIN souhaite qu'une réunion d'information auprès des riverains soit organisée. Monsieur Jean-Philippe MEYER pense qu'une bonne communication permet souvent d'alléger les tensions qui pourraient exister.

### Questions diverses

#### **Dossier taxes foncières**

Lors d'un Conseil d'Administration de l'UAF, Monsieur VASSAL a assisté à une présentation du Cabinet HC Conseil.

Ce cabinet vérifie les paramètres constitutifs de la valeur locative brute des bâtiments professionnels. En cas d'inexactitude d'un ou plusieurs paramètres, le cabinet a un rôle d'assistance dans les démarches à mener auprès de l'administration fiscale afin de remédier à ses discordances et obtenir le cas échéant des dégrèvements et/ou remboursements correspondant.

Les honoraires de mission sont calculés uniquement sur les avis de dégrèvements et/ou remboursements émis par l'administration intérêts moratoires compris. Cette dernière est fixée à 50% du total desdits dégrèvements et/ou remboursements perçus. En cas d'exactitude de l'imposition, l'audit est totalement gratuit.

Nous avons donc signé une lettre de mission auprès du Cabinet HC Conseil.

Cet audit a donc relevé l'inexactitude de certains paramètres, ce qui devrait entraîner une baisse des taxes foncières de façon pérenne.

## ACA

Le programme porté par l'UAF et ECO CO2 est de promouvoir et de renforcer le dispositif Airport Carbon Accréditation auprès des Aéroports Français.

Le programme a comme ambition d'amener les plateformes à s'engager dans la démarche ACA et de les sensibiliser aux enjeux environnementaux, de les former et de les accompagner à l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale, et d'en assurer le suivi par l'intermédiaire de l'accréditation ACA.

Afin de mettre en place le portage opérationnel du Programme, le SMAEDAOL a fait appel au bureau d'Etude des Aéroports de la Côte d'Azur pour obtenir l'accréditation ACA niveau 2 et bénéficier d'un financement, dont les appels de fond sont gérés par ECO CO2, en tant que porteur du programme.

Ce programme est réparti en 3 phases : assistance technique – vérification et l'accréditation.

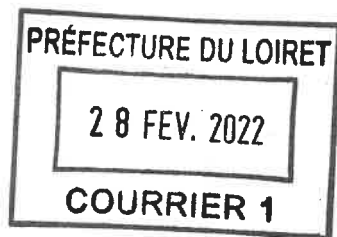
Pour rentrer dans la démarche ACA, le SMAEDAOL a dû adhérer à ACI Europe

Les Aéroports de la Côte d'Azur vont accompagner et apporter une assistance technique au SMAEDAOL pour obtenir l'accréditation ACA niveau 2.

La prise en charge sera de 90 %.

Des frais complémentaires pour la vérification et l'accréditation seront nécessaires, mais la prise en charge sera également de 90 %.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 16H00.



Le Président du Syndicat Mixte



Hervé GAURAT

